

**Le Canada face au terrorisme international :
Analyse d'une loi antiterroriste**

Coll. Justice internationale, L'Harmattan

2011



Dans cet ouvrage, publié en 2011, Grenier, spécialiste en droit international et analyste politique et juridique pour l'organisation Femmes Autochtones du Québec, traite des intérêts sécuritaires de l'État et des personnes et des droits de ces dernières dans le contexte de lutte contre le terrorisme qui prévaut depuis 2001. Elle analyse, plus particulièrement, la position du Canada en matière de sécurité, depuis l'adoption de la Loi antiterroriste canadienne (LAT) et l'interprétation judiciaire qui est faite de certaines de ses dispositions dans des cas exemplaires.

Convaincue de la nécessité de jeter un regard critique sur les pratiques gouvernementales canadiennes de sécurité et leur impact sur les droits et libertés individuels, l'auteure examine les fondements canadiens du contre-terrorisme et la place qu'occupent les droits humains dans les mesures mises en place dans cette lutte, nationale et internationale.

Après avoir détaillé la problématique, Grenier expose les principaux objectifs de la LAT, notamment, empêcher les terroristes d'entrer au Canada et la possibilité de les poursuivre en justice et d'imposer des sanctions. Elle signale que la tension qui peut exister, entre mesures de sécurité et respects des droits et libertés, doit être résolue par la recherche d'un équilibre entre l'un et l'autre. En cas de problème de cet ordre, les tribunaux ont la responsabilité de trancher la question. Il s'agit d'un aspect important de son propos qu'elle illustre à l'aide de l'interprétation judiciaire des dispositions de la LAT dans les affaires Arar, Suresh et Charkaoui qui ont soulevé des préoccupations en matière de droits de la personne.

Par la suite, elle scrute les définitions des concepts de sécurité et la notion d'équilibre à la lumière des « études critiques de sécurité » en relations internationales. Elle vise ainsi à remettre en question des notions floues et difficiles à définir, telles que «sécurité nationale», amplement utilisées par les gouvernements afin de défendre la mise en place de certaines mesures de sécurité.

Cet ouvrage met en lumière la conception de la sécurité de la Cour suprême, de la Cour fédérale et du gouvernement du Canada; une conception dont l'objet principal est la sécurité de l'État, sécurité nationale comprise ici plus largement qu'à l'époque de la Guerre Froide. Par ailleurs, Grenier mentionne que la notion de sécurité humaine, présente dans la Politique étrangère canadienne, vient désigner l'idée de la protection des droits de la personne comme un objet de sécurité.

En conclusion, l'auteure propose des pistes de solutions qui permettraient de limiter les conséquences négatives des mesures de sécurité sur les droits de la personne. La nécessité d'une meilleure concertation, entre législateurs et juges, lors de l'examen de la LAT, en est un exemple.

Malgré le caractère un peu répétitif des entrées en matière, cet ouvrage s'avère être un texte pertinent qui montre bien la façon dont le Canada se positionne face aux problèmes éthiques et juridiques relatifs à la place des droits de la personne dans la lutte contre le terrorisme. L'auteure résume bien le point de vue des chercheurs et autres spécialistes concernant les dispositions qui posent problème dans la LAT canadienne. L'analyse critique des

définitions relatives à la sécurité et la critique de la quête d'un équilibre entre des impératifs de sécurité et les droits et libertés dans le contexte de la lutte mondiale contre le terrorisme offrent un éclairage intéressant sur les orientations prises par le gouvernement canadien et les décisions rendues dans certaines affaires judiciaires. Enfin, une riche bibliographie recense les principaux auteurs actuels concernés par les questions de sécurité. Un ouvrage intéressant pour quiconque s'intéresse au terrorisme, à la sécurité et aux droits et libertés.

Monica Tremblay
Avril 2012